

LE BULLETIN DE SOUSCRIPTION - ANNEXE 11

BULLETIN DE SOUSCRIPTION AUX OPTIONS « ANNULATION VOYAGE », « INTERRUPTION DE SEJOUR », « BAGAGES » et « ASSISTANCE RAPATRIEMENT » (Contrat MONDIAL ASSISTANCE n° 120098)

Toutes les assurances doivent être souscrites et réglées au même moment que le séjour. Aucune demande de souscription d'assurance ne sera prise en compte après inscription et règlement du séjour.

Formulaire à retourner à votre association organisatrice

Nom • Prénom Age Code postal • Ville Tél. domicile Heures Tél. Travail Heures Numéro de licence FFRP Inscription au voyage n° FR 003855 Destination ... Séjour. Neige - Raquettes en SAVOIE - ARECHES BEAUFORT séjour .26/0.1/2017..... * Option 1 Je souscris <u>l'assurance annulation voyage et interruption de séjour</u> . jusqu'à 250€ 8€ 13 € . de 251 € à 400 € 13€ Cotisation retenue de 401 € à 800 € □ 21 € . de 801 € à 1200 € □ 27€ . de 1201 € à 1600 € □ 34 € . de 1601 € à 2000 € □ . de 2001 € à 2400 € □ 51 € . de 2401 € à 2800 € □ 60 € . de 2801 € à 3200 € □ 69€ . de 3201 € à 3600 € □ 78€ Au-delà consulter la Fédération. ■ * Option 2 Je souscris <u>l'assurance bagages</u> Cotisation € Montant de la garantie Cotisation 12,56€ □ * Option 3 Je souscris <u>l'assurance "Assistance Rapatriement – Voyage touristique"</u>: a)-Tous les licenciés IRA,IMPN,FRA,FMPN bénéficient déjà de cette garantie dans le monde entier b)-Si l'assurance "annulation" a été souscrite, cette garantie est acquise pour la France métropolitaine € 13€ ☐ Je joins mon règlement pour un montant total de : (1)+(2)+(3) (somme non remboursable) (Par chèque à l'ordre de votre association) ☑ Je déclare avoir pris connaissance de la notice d'information concernant les assurances individuelles facultatives proposées par MDS Conseil (annulation -interruption de séjour / bagages / assistance rapatriement).. ● Fait à ● le Signature du souscripteur * Cocher la case concernée ASSISTANCE RAPATRIEMENT Téléphoner à MONDIAL ASSISTANCE EN FRANCE Tel: 01.42.99.02.39

Contrat MONDIAL ASSISTANCE n° 120098

Important: Pour être pris en charge, le rapatriement doit être autorisé, organisé et effectué par MONDIAL ASSISTANCE .En France, l'interventiton de MONDIAL ASSISTANCE est conditionnée à une hospitalisation préalable (une nuit minimum)

A l'ETRANGER Tel: 33.1.40.25.59.59